



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaire

Question écrite n° 60

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les consequences de la decision que vient de prendre le Service national des annuaires de France Telecom d'acheter en Finlande le bois necessaire a la production des 80 000 tonnes de papier devant etre utilisees pour la fabrication de ces annuaires. Alors que la superficie de la foret francaise ne cesse de s'accroitre et que les eclaircies indispensables a l'obtention d'arbres de qualite ont de plus en plus de difficultes a trouver des debouches pour leurs produits, il n'est pas possible d'admettre les arguments fallacieux du SNAT pour justifier ses achats de papier a l'etranger, privant ainsi l'ensemble de la filiere bois de debouches qui lui font actuellement si cruellement defect. Il lui demande en consequence s'il est encore possible de revenir sur la decision prise par le SNAT, qui est en totale contradiction avec le souci de favoriser le developpement economique de notre pays, notamment dans un secteur qui merite une attention prioritaire et qui a toutes les capacites a repondre aux besoins exprimes en cette matiere.

Texte de la réponse

Les 60 000 tonnes de papier approvisionnees pour l'edition des annuaires de 1993, l'ont ete conformement aux marches attribues a la suite de l'appel d'offres lance au deuxieme semestre de l'annee 1991 par l'Imprimerie nationale et reconduit en fin d'annee 1992. Le choix des fournisseurs s'est fait en fonction et en respectant les criteres du code des marches publics. Il est precise a l'honorable parlementaire qu'en ce qui concerne les lots principaux, a savoir le papier jaune et le papier blanc, il n'y a en France que deux sites de production. L'un, situe a Grand-Couronne, depend d'une societe suedoise (Kymmene). Il lui a ete attribue un marche consequent pour le papier blanc a l'exclusion du papier jaune pour lequel les prix soumis par cette societe n'etaient pas competitifs. L'autre, situe au Bourray, depend d'une societe franco-anglaise (Arjo-Wiggings) et produit marginalement des papiers de type annuaire. Il lui a ete attribue une part du lot de papier jaune. Le papier employe a l'impression des pages infos n'est fabrique par aucune entreprise francaise dans les specifications techniques actuelles. Le papier des couvertures propose par les entreprises francaises ne contient pas ou peu de bois, sa fabrication se realisant a partir de pates chimiques tres souvent importees. Par ailleurs, les prix soumis pour ces fournitures d'origine francaise sont superieurs aux offres d'origine etrangere qui incorporent des pates mecaniques. Pour les besoins de l'edition 1994 des annuaires de France-Telecom, une consultation a ete lancee et les offres soumises feront l'objet d'attribution dans les prochaines semaines. Du dossier en cours d'instruction et apres depouillement des offres, on peut estimer que les soumissions faites par les entreprises francaises, pour des fournitures repondant aux exigences techniques, semblent suffisamment pertinentes et competitives pour justifier une augmentation de l'attribution en tonnage de la part des papiers fabriques en France.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1216

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4374